



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local n°8 du 15 novembre 2022

Compte rendu

Ce CTL était le dernier de la mandature avec un ordre du jour chargé :

Points pour avis :

- Nouvelle organisation de la division RH dans le cadre de la mise en place du CSA
- Nouvelle stratégie d'accueil de la DRFiP76
- Modification des horaires variables du SGC de Mesnil-Esnard-Grand-Quevilly
- Validation des ponts naturels de 2023

Points pour information :

- (1) Mise en place du CSA (intervention de l'ISST M. Guyenot)
- Modification de l'organigramme de la DRFiP76 – Mise en place de l'ETN76
- Mise à disposition des agents dans le cadre de l'expérimentation SGCD
- Reclassement des gardiens-concierges dans le cadre de la rénovation de la Cité administrative
- Règlement intérieur du SGC de Lillebonne
- Présentation des nouveaux outils RH et de la formation professionnelle
- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme
- Mise en place du Batch de Gestion Accélérée (BGA) et transfert des créances CFE au PRS à compter du 1er décembre 2022
- Point d'information cité administrative

(1) A titre exceptionnel la présentation du CSA par M. Guyenot a été effectuée en début de séance, suivie du point relatif à la nouvelle organisation RH.

Le président a ensuite donné les éléments suivants suite à la liminaire lue par les élus **F.O.-DGFIP 76** :

Pour le président, la DRFIP n'est pas virtuelle car les services sont encore présents dans 33 structures. Mais nous sommes quand même passés de 67 services à 33.

Le télétravail est plébiscité selon lui par les agents. Il a indiqué **qu'**avec la disparition de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle, cela aura une incidence sur les emplois, même si c'est une décision politique.

Aux questions des élus **F.O.-DGFIP 76** concernant les antennes, le travail à distance et le télétravail dans les services, il indique que le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) se fera même s'il a apporté quelques modifications (Pôle de Recouvrement Spécialisé, Seine-Maritime). Il a réitéré qu'il n'était pas favorable au travail à distance.

Cependant, sur le travail à distance, le président a indiqué que pour certains cas personnels, le travail à distance pouvait être accepté.

Les collègues qui exercent du travail à distance continueront à le faire. Le président a indiqué qu'il ferait des permanences avec des RDV seulement. Et pour les permanences en cours, une discussion va s'engager pour imposer les permanences avec RDV.

Le président a indiqué de nouveau que la DRFIP 76 détient 30 % des Services de Gestion Comptable avec antenne. Alors que la moyenne nationale est de 4 %.

Cependant, le président s'est engagé à conserver les antennes et à créer celle prévue au NRP (Gournay en Bray).

Sur la question de la fusion des SPF-E dont le président a lancé le sujet lors d'une de ses visites de services : elle ne se fera pas. En effet, il n'est pas possible techniquement de fusionner des bases qui ont déjà été fusionnées. La seule possibilité serait une gestion conjointe, et le président n'y est pas favorable. Cependant, avant de se prononcer, il va diligenter un audit. L'antenne de Dieppe restera. Il a indiqué au chef de service du SPF-E de Rouen sa confiance en lui. L'objectif est de revenir à un délai de 50 j d'ici à février.
A suivre donc.

Concernant le point sur la suppression de l'antenne du SDIF de Dieppe, le président a discuté avec les agents. Il ne fermera pas l'antenne sans un accord mesuré des agents. Mais nous n'avons pas eu de définition de ce qu'était un accord mesuré des agents... Il a indiqué que s'il y avait une incompatibilité avec la vie des agents, il ne la fermerait pas.

Concernant le Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux (PCRP), une note vient de sortir indiquant que les antennes de moins de 5 agents doivent être regroupés d'ici 2024.

En Seine-Maritime, il y a 6 emplois pour 5 agents. Après **il** reste aussi le travail à distance .

Concernant l'antenne de Fécamp du SIP d'Yvetot, elle reste et sera ouverte au public alors que normalement une antenne n'a pas à recevoir de public. Mais comme l'antenne est plus grosse que le siège...

La Direction a indiqué qu'elle allait s'occuper plus précisément du SIP d'Yvetot et qu'il y aurait un audit en novembre. Il nous indique que l'antenne est en surnombre en termes d'agents alors que le siège est en sous nombre. Pour lui, il n'y aura pas de comblement du déficit du siège.

Nous avons posé la question du télétravail sur le SIP de Dieppe et ce qu'il en serait pour les collègues qui rejoindraient ce site.

Il semble que le télétravail ait été suspendu sur le SIP de Eu au vu des difficultés de réalisation de l'ensemble des tâches .

Pour le président, la Direction aurait **dû** être informée de cette suspension.

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76** le télétravail doit être sur la base du volontariat. Si les collègues du service renoncent à leur télétravail pour cause de **de** surcharge d'activité, pour les élus c'est leur droit.

La surcharge d'activité de ce service en est responsable, même si comme nous dit la Direction , il n'y a plus de redevance, plus de TH... Mais il reste les listes toujours plus nombreuses, l'explosion des permanences...

Et pour les collègues de EU qui veulent rejoindre le SIP de Dieppe, le télétravail 3 jours par

semaine sera possible. Reste cependant à voir comment le nouveau service pourra s'organiser.

Suite à ces longs débats soulevés par la liminaire FO, l'ordre du jour du CTL a pu être déroulé.

1) Mise en place Du CSA (intervention de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail M Guyenot)

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), comme lors du CHS-CT du 20 octobre dernier, a fait une présentation de la nouvelle instance, le Comité Social d'Administration (CSA) qui fusionne à compter du 1^{er} janvier 2023 le CTL et le CHS-CT.

Dans le CSA, une Formation spécialisée (FS) est créée pour s'occuper des prérogatives CHS-CT.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour indiquer que c'était un retour en arrière puisque les CHS-CT disparaissent et notamment la vision ministérielle de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

L'organisation de ces instances reste encore floue.

L'enveloppe budgétaire serait maintenue. Elle est d'environ 127 € par agent. Sur le budget, une part sera conservée par le ministère pour financer des projets d'impulsion, une part serait régionalisée (CSAL) et une part serait réservée pour les formations. Le périmètre d'intervention de l'ISST ne change pas.

Le premier CSA devra se tenir assez tôt dans l'année. En effet, le CSA emploi doit être réalisé avant la fin du mois de janvier.

POINTS POUR AVIS

2) Nouvelle organisation de la division RH dans le cadre de la mise en place du CSA.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont regretté que la suppression de la cellule conditions de vie au travail, rattachée au Directeur de Pôle Pilotage et Ressources, soit réalisée au travers de la réorganisation de la division RH. Cela aurait mérité, selon nous, un point à l'ordre du jour.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour indiquer que, sans être une aberration, c'était là aussi un retour en arrière. La cellule, rattachée au Directeur du Pôle Pilotage et Réseau, avait une vision globale des Assistants de Prévention (AP) sur les sujets immobiliers et Risques Psycho-Sociaux (RPS) ainsi que le Délégué Départemental à la Sécurité (DDS).

Demain, L'AP immobilier et le DDS seront rattachés à la division du Budget, Immobilier et Logistique (BIL) et l'AP RPS à la division RH.

Au fil des questions posées par les élus **F.O.-DGFIP 76**, nous nous sommes rendu compte que la charge du secrétariat, réalisée jusqu'alors par l'animatrice du CHS-CT (agent des douanes), serait réalisée par la division RH.

Après nous avoir indiqué que la Division RH avait été malmenée dans le passé (nous étions déjà intervenus sur ce point lors de la création du CSRH), le Président a indiqué qu'un poste d'IDIV serait créé au RH, ainsi qu'un poste de A, et éventuellement un poste de B.

Suite à l'intervention des élus **F.O.-DGFIP 76**, le Directeur a acté l'affectation d'un cadre B pour réaliser le secrétariat du CSA.

Pour sa part, l'ISST est intervenu pour alerter sur la perte d'émulation entre AP qui existait dans

le cadre ministériel entre les différentes administrations. L'AP RPS aura un bureau individuel, assurant la confidentialité nécessaire à sa mission. L'AP immobilier et le DDS seront dans le même bureau avec la division BIL.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont **abstenus**. En effet, il s'agit d'une organisation interne de la DRFIP.

En CTL, nous considérons que nous n'avons pas à voter sur l'organigramme, comme nous le faisons dans les CTL précédents. Si pour nous, de nombreux aspects restent négatifs, pour la Direction, c'est tout le contraire, ça ne peut être que positif.

Cependant, ils sont intervenus pour indiquer les nombreux aspects négatifs. Même si pour la Direction, ce sera positif.

3) Nouvelles stratégies de l'accueil de la DRFIP 76

Le président a présenté cette nouvelle stratégie. Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, nous avons déjà précisé ce que nous en pensions. Pour nous, même si c'est une nouvelle stratégie, c'est en fait toujours la même : détourner les usagers de nos services en fermant toujours plus, en renvoyant nos usagers sur internet ou sur le téléphone.

Le seul point positif, comme nous l'avons annoncé : l'harmonisation des horaires.

Le président nous cite en exemple la Caisse d'Allocations Familiales (encore et toujours la CAF).

Pour lui, le SIP de demain est un SIP d'accueil.

Quid des autres missions ? La gestion ira **où** ? Car comme toujours, même s'il n'y a plus de redevance, plus de TH, les listes de travail sont toujours plus nombreuses.

Le président a indiqué que nous devons améliorer le taux de décroché téléphonique. Et le « rentabiliser » pour que les appels soient moins longs. Nous avons donc demandé si la Direction pouvait calculer le temps passé au téléphone par les agents. Car, on retient toujours mieux l'appel qui dure 30 mn que les nombreux autres très courts.

La Direction n'a pas d'outils. En fait, le président cite le professionnalisme reconnu du centre de contact et veut le développer vers les autres services mais sans les outils...

Pour lui c'est un problème d'organisation, là aussi encore et toujours. Pour nous, pour décrocher le téléphone et faire l'accueil, il faut du personnel. Il admet que ce sera une difficulté pour les chefs de service car cela peut ou doit supposer une organisation au jour le jour.

En réponse, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont fait référence au rapport du défenseur des droits qui indique une augmentation de plus de 18 % des saisines dans le cadre des difficultés d'accès aux services publics entre 2020 et 2021.

Pour le président, il faut s'adapter...

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « **contre** ».

Le vote ayant été unanimement « contre » par les organisations syndicales présentes (FO, CGT, Solidaires), ce point devra faire l'objet d'une nouvelle présentation en CTL. Ce sera le 28

novembre.

4) Modifications des horaires variables du Service de Gestion Comptable de Mesnil-Esnard-Grand-Quevilly

Suite à la création du SGC regroupant plusieurs trésoreries, une modification des horaires est demandée notamment pour pouvoir réaliser les missions.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont **abstenus** car c'est une demande des agents pour s'adapter aux applications, mais c'est aussi à une régression du service public dont la cause est l'insuffisance d'emplois.

5) Validations des ponts naturels 2023.

Deux ponts naturels possibles en **2023** :

Le vendredi 19 mai 2023 et le lundi 14 août 2023. Il est proposé d'adopter ces deux ponts naturels.

Comme traditionnellement, les élus **F.O.-DGFIP 76** se sont « **abstenus** » puisque ce sont des jours obligés mais c'est une demande des agents et une quiétude pour les services.

POINTS POUR INFORMATION

6) Modification de l'organigramme de la DRFIP 76 – Mise en place de l'ETN 76.

Une Equipe de la DRFIP 76 est nommée pour travailler sur la Transformation Numérique avec comme objectifs :

- Développer un partenariat avec la délégation à la transformation numérique,
- Accompagner les cadres et les agents dans la transformation numérique,
- Encourager et diffuser les dispositifs innovants au niveau départemental.

Pour ce point, et vu l'intérêt du Directeur, une cellule est créée. Elle **lui** est directement rattachée dans l'organigramme.

Nous avons bien entendu fait le lien avec le point sur la suppression de la cellule conditions de vie au travail...

Et comme par hasard, ce point n'est pas soumis au vote ??????

7) Mise à disposition des agents dans le cadre de l'expérimentation SGCD.

La Direction indique qu'au 1^{er} mars 2023, 3 personnes de la DGFIP seront mises à disposition du Service de Gestion Commun Départemental (SGCD).

La mission du SGCD est notamment de gérer la nouvelle cité administrative.

Dans le cadre d'une convention, une expérimentation de gestion par le SGCD est en cours. Et pour réaliser cette mission, cette mission est confiée à une société, AGILE. Nous avons déjà évoqué lors des CTL précédent les points négatifs.

Lors de ce CTL, il nous a été présenté cette mise à disposition.

A ce stade, il n'y a pas de transfert d'emplois. Pour les autres postes, la DGFIP paie une quote-part au SGCD .

8) Reclassement des gardiens concierge dans le cadre de la rénovation de la cité administrative.

La Direction nous a indiqué que suite à l'installation de la télésurveillance dans le cadre de la nouvelle cité administrative, les postes de veilleurs seront supprimés. Les collègues contractuels seront ou reclassés ou licenciés...

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé à ce que leur situation soit vue avec précision notamment dans le cadre de leur reclassement.

Concernant la situation des agents berkanis, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont réitéré leur demande d'avoir une possibilité de titulariser ces collègues. Dans le cadre du projet cité, deux collègues sont concernés (un gardien concierge et une femme de ménage).

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont indiqué que pour la collègue femme de ménage, le stress était double : que fera-elle en mars et ensuite quand tous les services seront dans les locaux de la cité.

La direction a indiqué prendre en compte notre demande.

Pourquoi la Direction ne transformerait-elle pas ces postes berkanis en poste d'agent technique ?

Dossier à suivre donc car le mois de mars arrivera très vite. Nous avons appris aussi que le responsable du SGCD Cité avait été remercié et qu'un nouveau venait d'arriver. La direction nous l'a confirmé mais n'avait pas plus d'élément que nous...

9) Règlement intérieur du SGC de Lillebonne.

Ce projet nous avait été soumis pour avis lors d'un CTL précédent.

Nous avons voté l'abstention sur ce point car nous ne votons pas sur le choix des collègues mais sur la possibilité de le faire.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont fait remarquer un point : des collègues qui ont mis des jours sur les CET de l'ancienne mouture vont perdre des heures avec l'adoption du nouveau régime, les jours CET se décomptant en jours et non en heures.

Les collègues n'ont pas à pâtir des changements induits par des restructurations de service.

10) Présentation des nouveaux outils RH et de la formation professionnelle

La Direction présente deux nouvelles applications :

- Mouv RH : l'application pour faire sa demande de mutation. Une E-formation est en cours. Le premier déploiement a eu lieu en octobre pour permettre le mouvement sur les postes comptables C1, C2 et C3. Le prochain déploiement sera en mars 2023 pour les mutations locales.

En novembre 2023, le mouvement sera « automatisé ». Les RH locales, suite à notre interrogation, ont répondu que même si le premier jet est informatisé, les RH, comme toujours adapteront le mouvement en fonction d'aléas.

- Sémaphore : pour faire les demandes de formation directement en ligne mais en accord avec son chef de service.

Une nouvelle application est en cours de déploiement qui remplacera Eden RH, c'est Esteve. A voir.

11) Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme.

La Direction fait un point sur le transfert. Les postes devraient normalement être pourvus au SDIF.

12) Mise en place du Batch de Gestion Accélérée (BGA) et transfert des créances CFE au PRS à compter du 1^{er} décembre 2022.

Jusqu'alors, seulement une partie des contrôles fiscaux des SIE étaient transférés au PRS dans le cadre d'un protocole. A compter du 1^{er} décembre, ce sera l'ensemble des CF.

Pour cette nouvelle charge de travail, un contrôleur stagiaire sera prochainement affecté. Cela représente environ une charge de 350 dossiers.

13) Point d'information Cité administrative.

Le 10 février prochain, la DGFIP **76** récupère les locaux de la tranche 2 dont les travaux sont en cours de finition.

Les premiers déménagements auront lieu à partir du 20 février (après l'installation des meubles et des visites de sécurité) et se termineront vers le 15 mars.

600 agents seront déménagés dont 190 devront redéménager. Le SIP de Rouen s'installe sur deux niveaux.

Reste un problème de téléphonie. La DRFIP n'a pas le même système que la Cité. Cela sera possible avec le déploiement de la téléphonie par internet (TOIP). Sauf que sa mise en œuvre ne peut se faire que 3 à 4 mois après l'installation. Solution à trouver donc en urgence si on ne veut pas avoir le même problème qu'avec le SDIF...

Les plans de la dernière tranche (bâtiment G) seront arrêtés avant Noël.

Concernant les fuites d'eau dans le parking souterrain dont les élus **F.O.-DGFIP 76** avaient parlé lors du CTL précédent, la réponse de l'entreprise : c'est pas nous.

Des travaux cependant vont être réalisés par le SGCD.

Le sujet du cheminement des Personnes à Mobilités Réduites : des avancées sont faites. Une porte automatique devrait être installée. A voir cependant sur l'aspect praticité.

Pour les urinoirs « enfants » installés dans la première tranche, la Direction a saisi la Centrale car le nombre de toilettes, comme les élus **F.O.-DGFIP 76** l'ont dénoncé, serait trop faible par rapport à l'occupation des locaux dans le cadre de la réglementation actuelle.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont de nouveau demandé à avoir des précisions sur la possibilité d'entrée pour le personnel quai Jean Moulin. Rappelons que dans les plans initiaux, cette possibilité existait.

La Direction nous a indiqué qu'elle avait les détails concernant la moquette. Mais pas de précision cependant sur le nettoyage et notamment le cadencement du nettoyage et du shampooinage.

14) Questions diverses.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont posé les questions diverses suivantes :

- Où en est l'expérimentation de la PIE et des domaines ?

L'expérimentation devrait commencer en décembre. La Seine-Maritime a été retenue : donc à partir de décembre le Service local Départemental et le Pôle de Gestion Domaniale (2x4 agents) vont être rattachés au PIE sans mutation ni déplacement. Pour l'Eure et l'Orne, leur SLD dépendra fonctionnellement du RPIE (Représentant de la Politique Immobilière de l'État).

Le Pôle Évaluation Domaniale reste dans la sphère des Domaines. L'expérimentation devrait durer de 4 à 6 mois. Autant dire que ce sera un succès... Le délai nous semble trop court pour voir la portée de cette expérimentation.

La Direction fera un point lors du prochain Comité Social d'Administration Locale, mais après que ce point ait été présenté au CSAR (réseau).

La Seine-Maritime travaillait déjà avec l'Eure et avec l'Orne. La Manche attend la fin de l'expérimentation pour la rejoindre. Le Calvados ne rejoindra pas l'expérimentation, car il a déjà les effectifs pour réaliser la mission.

- Que devient la cellule SAR de la division SPL :

Actuellement deux personnes travaillent dans cette cellule et une réflexion est menée sur sa suppression. Les deux agents en place resteront à priori mais iraient vers d'autres missions. Lesquelles ?...

- Comment s'organisera la caisse lors des travaux de la Cité administrative :

Avec le déménagement de la DRFIP en mars prochain, la caisse de la DRFIP 76 sera déplacée à la trésorerie de Rouen Métropole et un agent de la division comptabilité ira les matins. Suite à la question posée par les élus **F.O.-DGFIP 76**, la caisse de la trésorerie de Rouen Métropole sera aménagée afin de limiter les nuisances sonores.

Nous avons posé la question des paiements par carte bleue. La réflexion est en cours, avec éventuellement un accueil sur la Cité. Mais rien n'est encore acté. Il semble que des réunions vont avoir lieu prochainement.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé à ce que les collègues de la caisse soient associés. Cependant, pour le président, cette organisation lui semble un peu compliqué. A suivre donc.

La Direction fait deux interventions :

- La cérémonie de scellement des urnes aura lieu le 29 novembre à 11h30. C'est au niveau local la première étape du lancement du vote pour les élections professionnelles.
- Dans le cadre du Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail, il reste des fonds disponibles. La Direction nous a indiqué qu'elle nous ferait des propositions pour dépenser ce reste.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** au CTL du 15 novembre 2022 :
Véronique Mouquet, Eric Peyrefiche et Hervé PINEL, titulaires
Patrick d'ANGELO, suppléant

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

..... ici